



# LE MONDE DES DÉCHETS VIT SA RÉVOLUTION !



« Afin de mieux comprendre tous les changements en cours dans le secteur des déchets, nous avons souhaité cette communication en direction de tous les habitants du territoire. La Loi de Transition Énergétique est claire. Demain, nous devons **produire moins de déchets et faire évoluer nos pratiques de collecte**, pour mieux valoriser ceux que nous collectons. **Nous devons aussi diminuer de moitié les quantités de déchets éliminés en enfouissement.**

Pour ceux qui ne l'avaient pas compris, « le bâton fiscal » va tomber. Les taxes sur l'enfouissement (nos sacs noirs) vont très fortement augmenter : la taxe générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.) passant de 25€ la tonne en 2019 à 65€ en 2025 !

**Si rien n'est fait, nos coûts et nos impôts exploseront.**

Personne ne le souhaite. Nous devons donc **collectivement nous mobiliser pour éviter une telle situation.**

## Maintien de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en Périgord Noir

Au terme d'une large concertation avec les Présidents de Communautés de Communes, les 58 maires de notre territoire ainsi que lors d'un Comité Syndical, **le SICTOM a décidé un moratoire de 3 ans sur l'application de la R.I.** (redevance incitative) en Périgord Noir. Cette décision est motivée par le fait que nous avons considéré ne pas être prêts, dans de bonnes conditions, au passage à la Redevance Incitative, trop d'incertitudes demeurant sur différentes questions tant techniques, que liées à notre spécificité touristique mais aussi financières.

Pour le moment, jusqu'en 2026, **la T.E.O.M.** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères adossée au foncier bâti), **demeure chez nous.**

## Porter à leur terme les nouvelles modalités de la collecte des déchets

Cela ne veut pas dire que nous devons lever le pied. Au contraire, il nous faut **finaliser**, au plus vite, **la mise en œuvre des nouveaux conteneurs**, diminuer nos dépenses de fonctionnement, accélérer fortement la diminution des déchets enfouis et l'augmentation du tri, aller vers plus de compostage. Mais aussi, **généraliser la collecte** de nos déchets **par camion-grue.**

## Tout faire pour diminuer fortement les ordures ménagères

En moyenne, chaque année, un Périgourdin jette plus de 286 kilos de sacs noirs.

Or, ils sont principalement **(80%)** composés d'éléments qui **n'ont rien à y faire** (matières compostables, verre, emballages ou papier...).

Il faut, au plus vite, **changer nos comportements. C'est indispensable.**

**Tous ensemble, faisons preuve de civisme, diminuons la part de nos déchets ultimes, limitons notre impact sur l'environnement. »**

**Jérôme Peyrat et Franck Duval**

Président / Directeur  
du SICTOM du Périgord Noir

# LES COMMUNES DU SICTOM DU PÉRIGORD NOIR

ALLAS-les-Mines, ARCHIGNAC, AUBAS, BEYNAC-Cazenac, BEZENAC, BORREZE, BOUZIC, CALVIAC-en-Périgord, CARLUX, CARSAC-Aillac, CASTELNAUD-la-Chapelle, CENAC-et-Saint-Julien, DAGLAN, DOMME, FANLAC, FLORIMONT-Gaumier, GROLEJAC, JAYAC, LA CHAPELLE-Aubareil, LA ROQUE-Gageac, LES EYZIES, LES FARGES, MARCILLAC-Saint-Quentin, MARQUAY, MEYRALS, MONTIGNAC-Lascaux, NABIRAT, PAULIN, PECHS-de-L'Espérance, PEYZAC-le-Moustier, PRATS-de-Carlux, PROISSANS, SALIGNAC-Eyvignes, SABLAT-la-Canéda, SERGEAC, SIMEYROLS, ST-AMAND-de-Coly, ST-ANDRE-Allas, ST-AUBIN-de-Nabirat, ST-CREPIN-et-Carlucet, ST-CYBRANET, ST-GENIES, ST-JULIEN-de-Lampon, ST-LAURENT-la-Vallée, ST-LEON-sur-Vézère, ST-MARTIAL-de-Nabirat, ST-POMPON, ST-VINCENT-de-Cosse, ST-VINCENT-le-Paluel, STE-MONDANE, STE-NATHALENE, TAMNIES, THONAC, VALOJOUX, VEYRIGNAC, VEYRINES-de-Domme, VEZAC, VITRAC

## LES OBJECTIFS FIXÉS PAR

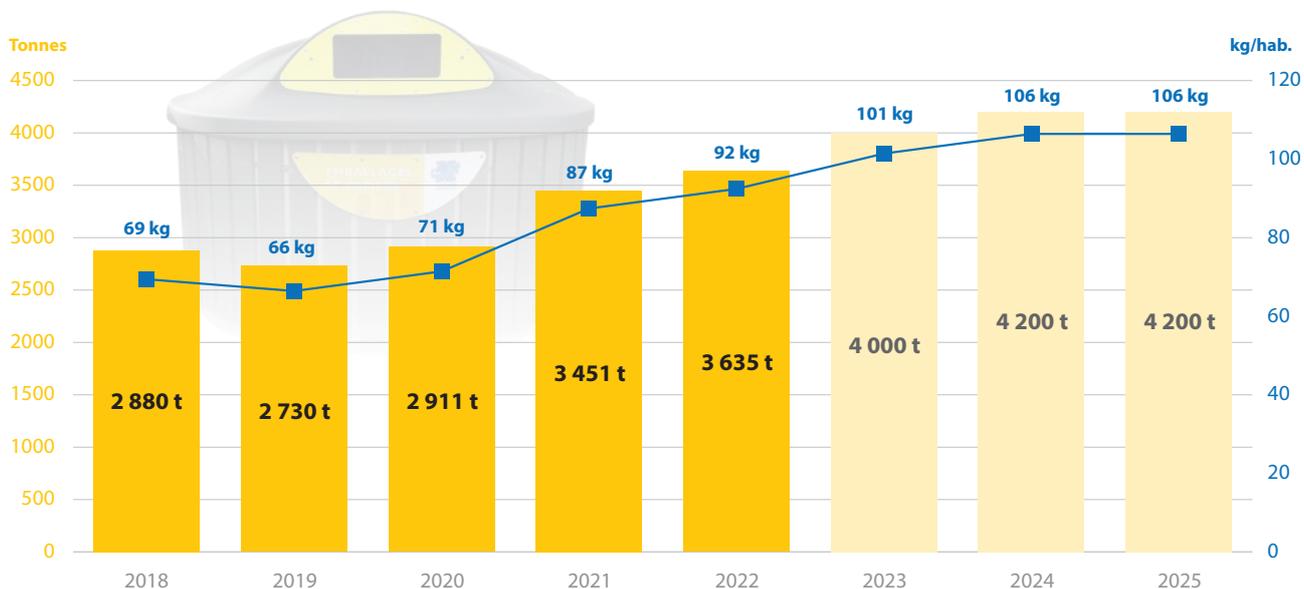
# LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE D'ICI 2025

- réduire de 50% la quantité des ordures ménagères enfouies
- augmenter de 30% le recyclage
- réduire de 10% l'ensemble de nos déchets

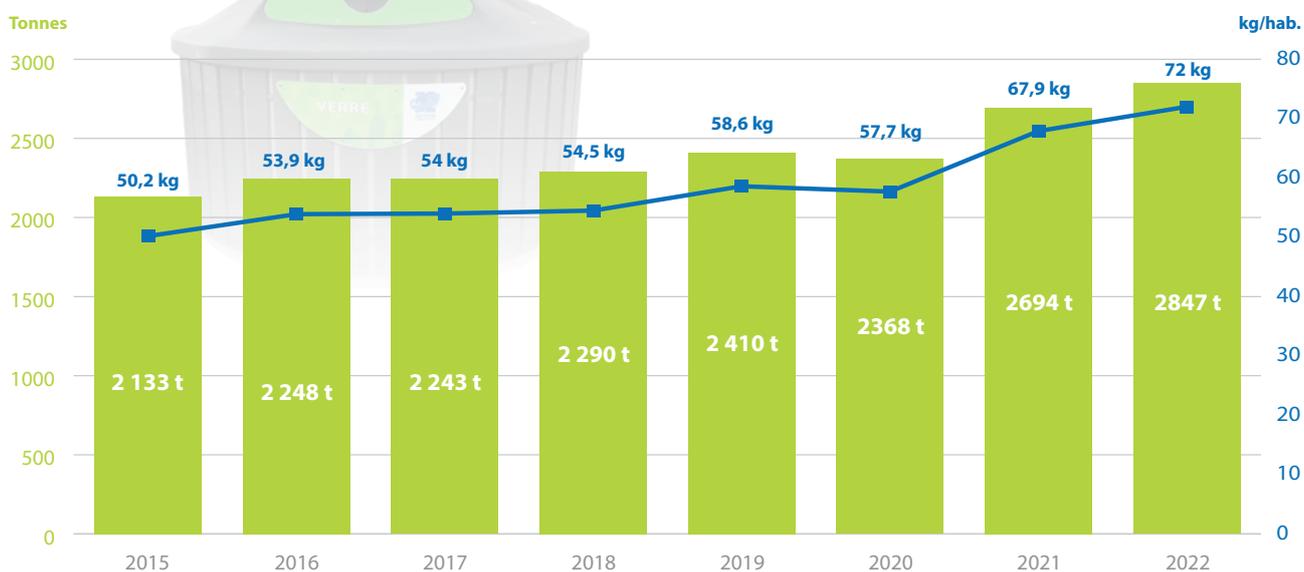
Les graphiques, ci-après, montrent, qu'en Périgord Noir, nos efforts, depuis 2018, portent leurs fruits.

Mais nous devons, ensemble, aller plus loin. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, mais aussi pour éviter l'explosion de nos coûts et donc de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères.

## Emballages et Papiers

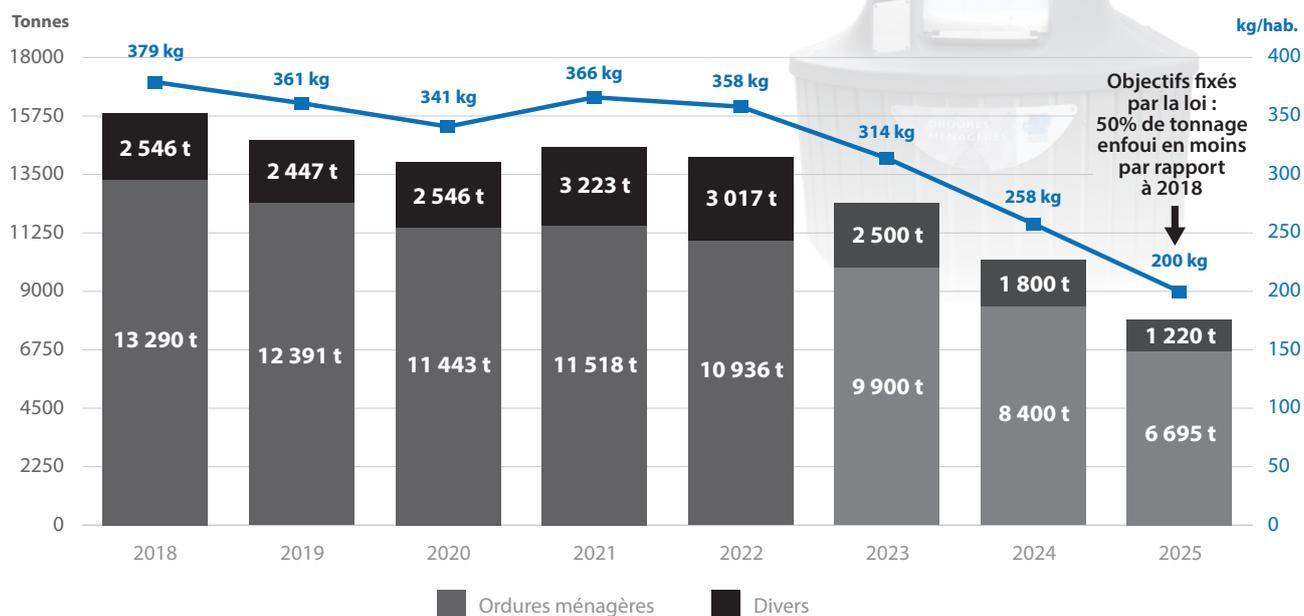


## Le Verre



Si sur le territoire du SICTOM Périgord Noir la collecte et le recyclage du verre progressent, c'est encore 13 kg par an qui sont jetés dans le sac noir.

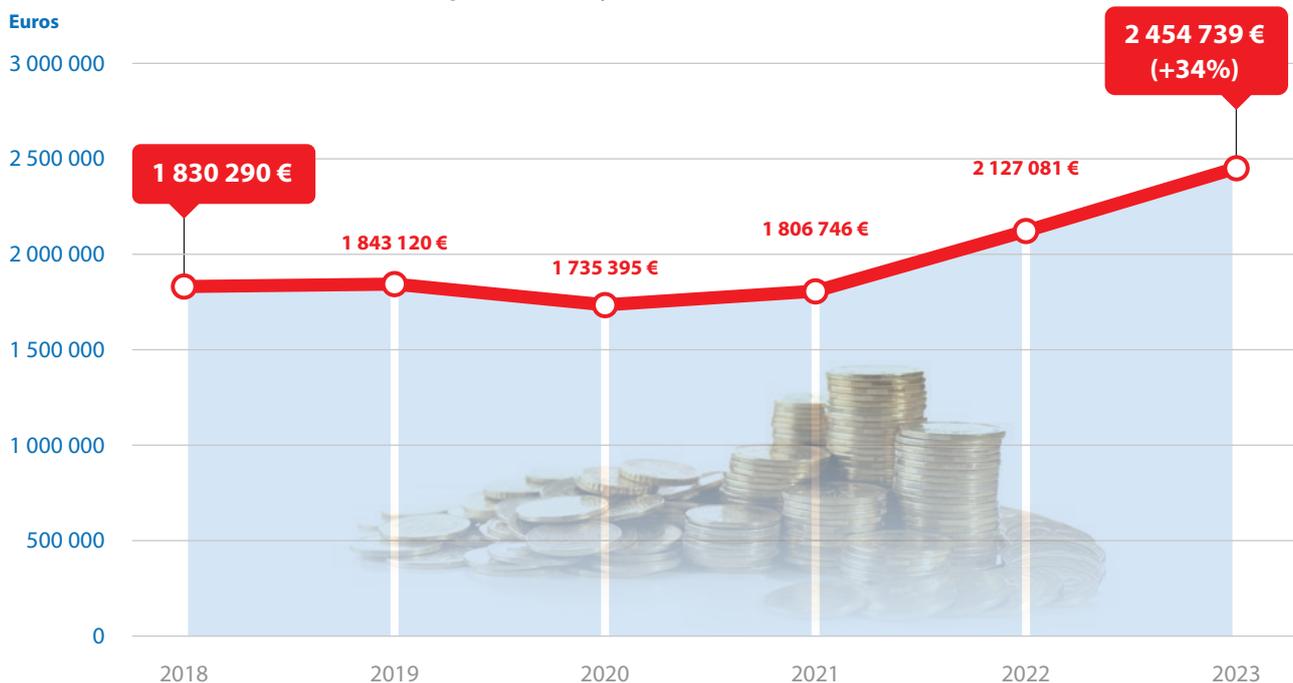
## Les Ordures ménagères et le Divers des déchèteries



Nos efforts, depuis 2018, sont visibles mais il faut aller plus loin. Si chacun fait un peu plus attention, c'est ensemble que nous y parviendrons.

## Coût de traitement des déchets résiduels et du divers de déchèteries pour le SICTOM du Périgord Noir

Nous devons davantage nous mobiliser, habitants, collectivités, entreprises. Sinon nos coûts de collectes et de traitement vont fortement augmenter et se répercuter sur la TEOM de chacun.



# AVEC UN PEU D'EFFORT, NOUS POURRIONS TOUS ÉVITER L'ENFOUISSEMENT DE 80% DE CE SAC !



En moyenne, un habitant du Périgord Noir jette plus de 286 kilos de sacs noirs par an.  
Mais, en 2021, les sacs noirs ne contenaient pas que des déchets résiduels non valorisables !

# ADOPTONS LES BONS COMPORTEMENTS



## UTILISER

Utiliser les points d'apports volontaires en respectant les consignes de dépôt : déchets résiduels enfermés dans un sac, emballages vides et papiers propres en vrac, emballages en verre sans bouchons ;

- Limiter au maximum sa production de sac noir en triant tout ce qui peut l'être;
- Ne pas déposer ses déchets au pied des conteneurs.



## DONNER

Donner aux associations de proximité des objets pouvant être réutilisés en seconde main (lampes, armoires, tables, chaises, vélos, électroménagers, jouets, ...).



## DÉPOSER

Déposer les textiles (vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison) mis en sac dans les bornes situées en déchèterie ou sur certaines communes.



## COMPOSTER

Le compostage des restes alimentaires et de tous les végétaux de la maison et du jardin (épluchures de légumes, restes alimentaires, coquilles d'œuf, mouchoirs, feuilles ou tailles de petite dimension...), permet d'enlever 44% du poids du sac noir. Composter en composteur individuel ou collectif, permet d'obtenir un amendement organique gratuit et utile à toutes ses plantations.

## SE RENDRE

Se rendre dans les déchèteries de proximité pour déposer les encombrants, les végétaux, les cartons, les cagettes, les résidus dangereux... 16% de petits objets tels piles, ampoules, petit appareil électrique, textiles propres, produits dangereux (peinture, acide, solvant), sont jetés au sac noir pourtant ils peuvent être extrêmement polluants. Mais pour les recycler dans de bonnes conditions, il faut pouvoir les récupérer dans de bonnes conditions : en déchèterie.



# LES GRANDS CHANGEMENTS

## en cours en Périgord Noir



 Mise en place des nouvelles modalités de collecte des déchets pour tous les particuliers en Périgord Noir :

- généralisation à toutes les communes des points d'apports volontaires (bornes enterrées – semi-enterrées – aériennes) ;
- collecte par camion-grue. Fin des bennes à ordures ménagères classiques ;

 Fin de la collecte des professionnels, petits producteurs de déchets (moins de 1200 litres par semaine), au 31 mars 2023. Comme pour les particuliers, dépôt des déchets sur les points d'apports volontaires ou en déchèterie ;

 Fin progressive, sur les 12 prochains mois, de la collecte des professionnels gros producteurs de déchets (plus de 1200 litres d'ordures ménagères par semaine). Dès lors qu'ils disposent des espaces nécessaires, ils se verront proposer de s'équiper en conteneurs aériens collectés par camion-grue ;



 Équipement progressif, les 12 prochains mois, des collectivités locales, en conteneurs aériens collectés par camion-grue (fin des bacs roulants collectés par les camions-bennes traditionnels) ;

 Équipement, pour les communes qui le souhaitent, de composteurs collectifs.

 Moratoire, jusqu'en mars 2026, sur la Redevance Incitative. Les usagers du Périgord Noir restent à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et à la Redevance Spéciale pour les professionnels gros producteurs de déchets.

 Dotation, pour les particuliers des communes adhérentes qui le souhaitent, en composteur individuel. Près de 10 000 foyers déjà équipés. Permanence de distribution : **vendredi (9h-16h)** au siège du SICTOM du Périgord Noir (avec justificatif de domicile).



## Les déchèteries du SICTOM

- 
**MONTIGNAC**  
 "Les Combes" D704  
 05 53 51 60 82
- 
**CARLUX**  
 "Sesquières" D61  
 05 53 59 67 74
- 
**CÉNAC**  
 ZAE Pech Maraval  
 05 53 29 15 59
- 
**ST CRÉPIN**  
 "Le Breuil" D60  
 05 53 28 57 19
- 
**LES EYZIES**  
 "La Gaubert" D706  
 05 53 05 38 01
- 
**SARLAT**  
 "Rivaux" D6  
 05 53 29 86 47



Le SICTOM du Périgord Noir, votre interlocuteur privilégié pour :

- vous accompagner ;
- répondre à vos questions ;
- obtenir des explications ;
- signaler un matériel défectueux.

05 53 29 87 50  
[sictom-perigord-noir@wanadoo.fr](mailto:sictom-perigord-noir@wanadoo.fr)  
[www.sictom-perigord-noir.com](http://www.sictom-perigord-noir.com)

### VISITES DU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES/PAPIERS

à la borne 120, Marcillac St Quentin.  
 jeudi 20 avril ; lundi 15 mai ; mardi 13 juin // à 10 et 14h.  
 Inscription obligatoire au  
 05 53 29 87 50 ou sur [com-sictom@orange.fr](mailto:com-sictom@orange.fr)

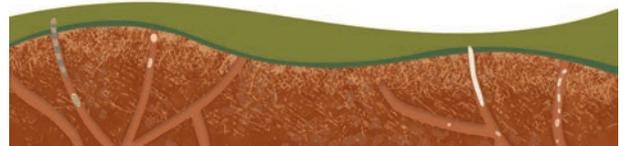
### Rappel des consignes de tri dans les bornes jaunes

Tous les **emballages** en plastique, en carton et en métal sont à déposer dans les conteneurs jaunes. Ils doivent être **bien vidés** (mais pas lavés) et **mis en vrac** (pas les uns dans les autres). C'est l'emballage qui se recycle, pas ce qu'il contient, ou du moins pas au même endroit. Les emballages sont **accompagnés** uniquement de tous les **papiers propres et secs**. Ceci veut dire que les journaux, magazines, lettres, livres, enveloppes sont acceptés. En revanche, l'essuie-tout ou les mouchoirs en papier « souillés » ne sont pas à mettre dans le tri mais au composteur ou au sac noir.



### Composter grâce aux vivants

Le compostage se fait grâce à l'intervention de vers et de larves qui se nourrissent des végétaux. Etant invertébrés et rampants, ils ont besoin d'un milieu souple et humide pour se déplacer. Leur présence au milieu du composteur est signe d'une bonne gestion du composteur.



# LE SICTOM DU PÉRIGORD NOIR VIENT À VOTRE RENCONTRE

Des questions sur le tri, le compostage, un besoin de sacs noirs, notre animatrice sera à votre disposition dans le véhicule du SICTOM.



## PERMANENCES DU SICTOM SUR COMMUNES - 2023

<b>AUBAS</b>	mardi 18 avril	8H30-12H30	SALLE DES FETES
<b>CALVIAC</b>	jeudi 08 juin	13H00-17H00	MAIRIE
<b>CARLUX</b>	mardi 09 mai	8H30-12H30	DEVANT MAIRIE
<b>CARSAC AILLAC</b>	jeudi 27 avril	9H00-17H00	PARKING de la POSTE
<b>CAZOULES</b>	mardi 09 mai	13H00-17H00	DEVANT MAIRIE
<b>CENAC</b>	mercredi 24 mai	9H30-17H30	INTERMARCHE CENAC
	mardi 06 juin	9H00-17H00	Place du BOURG (marché)
<b>DAGLAN</b>	jeudi 25 mai	13H-17H00	PARKING SALLE DES FETES
<b>DOMME</b>	jeudi 25 mai	8H30-12H30	Devant MAIRIE (marché)
<b>GROLEJAC</b>	mardi 23 mai	8H30-12H30	PARKING COMMERCES
<b>LA CHAPELLE AUBAREIL</b>	mardi 18 avril	13H00-17H00	PLACE DE L'ECOLE
<b>LES EYZIES</b>	mardi 11 avril	8H30-12H30	PARKING ECOLE/MAIRIE
<b>MONTIGNAC</b>	mercredi 12 avril	8H30-12H30	Place de L'EGLISE (marché)
	mercredi 12 avril	13H00-17H00	MAIRIE
	lundi 17 avril	9H30-17H30	INTERMARCHE MONTIGNAC
	mercredi 03 mai	9H30-17H30	INTERMARCHE MONTIGNAC
<b>PRATS DE CARLUX</b>	jeudi 15 juin	13H00-17H00	BOURG
<b>PROISSANS</b>	jeudi 15 juin	8H30-12H30	MAIRIE
<b>SALIGNAC</b>	mercredi 10 mai	9H30-17H30	INTERMARCHE SALIGNAC
	jeudi 11 mai	9H00-17H00	DEVANT MAIRIE
<b>SARLAT</b>	mercredi 19 avril	9H30-17H30	CARREFOUR SARLAT
	mardi 25 avril	9H30-17H30	LECLERC SARLAT
	mercredi 26 avril	9H30-17H30	CARREFOUR SARLAT
	mercredi 07 juin	9H30-17H30	LECLERC SARLAT
<b>ST CYBRANET</b>	mercredi 14 juin	13H00-17H00	DEVANT COMMERCE
<b>ST GENIES</b>	mardi 11 avril	13H00-17H00	PARKING BOURG
<b>ST JULIEN</b>	jeudi 08 juin	8H30-12H30	Devant MAIRIE (marché)
<b>ST MARTIAL</b>	mercredi 14 juin	8H30-12H30	Place de L'EGLISE (marché)
<b>VEYRIGNAC</b>	mardi 23 mai	13H00-17H00	MAIRIE